

la férocité des Hongrois (*Hunorum bestialis feritas*) qui causa tant de désordres graves et de troubles.

Nous avons hâte d'arriver à un texte qui cite notre village de Bessenay ; le premier que nous ayons trouvé est aussi un des plus anciens du Cartulaire de Savigny ; il porte la date probable du 6 mai 889 ; comme on le voit, c'est une date déjà très respectable puisqu'elle remonte à près de mille ans ; c'est encore une preuve de l'antiquité de ce village que nous faisons remonter à l'époque celtique. L'acte en question est un assez long contrat de prestatre (*prestaria*), c'est-à-dire une concession à perpétuité que fait l'abbé de Savigny, Adalbert, à Vuandalbert et à sa femme Hondradane, de divers terrains que ces derniers avaient donnés au monastère de Savigny ; à son tour, le monastère les rétrocédait aux anciens propriétaires, mais pour la possession et la jouissance seulement, moyennant redevance annuelle et pécuniaire ; c'était une sorte de bail emphytéotique, un bail sans fin, une concession de bénéfice en un mot. Il nous est dit que ces terrains sont situés dans le pays lyonnais (*in pago lugdunensi*), dans l'*ager* (circonscription) de Bessenay (*in agro bessenacense*), dans la vallée de la Brevenne (*in valle que dicitur Bevronica*), au lieu appelé Nilly (*Noallicus*), et dans la *villa* de Charpenelle (*de Charpenello*) ; ces terrains consistent en pré, saulaie et vignes. Il est aussi fait mention d'une vigne située à Bibost (*Bibosch*) ; le taux de la jouissance du bénéfice était de un sou d'or payable à la Saint-André.

Par cet acte et par plusieurs autres, nous voyons que notre commune actuelle de Bessenay eut l'honneur, au moyen-âge et dès le ix^e siècle certainement, de donner son nom à une circonscription territoriale, et d'en être le chef-lieu (*ager bessenacensis*). Nous devons dire qu'à cette époque, et au moyen-âge, nos pays étaient divisés en *pagi*, grande